

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Laval pose la question de privilège.

M. Roy (Laval): Monsieur le président, j'ai écouté bien religieusement l'exposé du député créditiste de Compton, et j'aimerais lui demander s'il existe une autre solution visant à mettre de l'ordre dans la production. Le député a dit que le problème en était un de prix et que le prix des produits agricoles était trop élevé...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence peut difficilement permettre à l'honorable député de prétexter une question de privilège pour poser une question. Il aurait pu demander à l'honorable député de Compton s'il acceptait qu'on lui pose une question au cours de ses remarques, mais maintenant que l'honorable député les a terminées et que la présidence est sur le point de donner la parole à un autre député, je ne crois pas qu'on puisse prétexter une question de privilège pour ajouter à ce qui a déjà été dit. Je suis bien prêt à permettre qu'on pose une question, avec le consentement de la Chambre et celui du député de Compton.

Des voix: D'accord.

M. Latulippe: D'accord.

M. Roy (Laval): Ma question est la suivante: Est-ce qu'il existe d'autres solutions pour mettre de l'ordre dans la production? Au fait, il semble que les producteurs eux-mêmes demandent l'adoption de cette loi, étant donné que les prix des produits agricoles sont trop bas. Ils sont inférieurs à leur coût de production. Je pense que le député de Compton comprend le problème, parce que lui-même s'est opposé à la délivrance de nouveaux permis pour l'émission de programmes télédiffusés par câble, en ce qui a trait aux émissions de télévision dans la ville de Compton. Il s'est également opposé à ce que d'autres manufacturiers de meubles viennent s'établir dans la ville de Compton pour protéger son propre commerce. Alors, il me semble que les cultivateurs, eux aussi, ont le droit de protéger leurs investissements...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député peut poser une question, mais non pas prononcer un discours, à ce moment-ci.

M. Latulippe: Monsieur le président, pour répondre à l'honorable député, je lui dirai que nous pouvons régler le problème de la production par la consommation. C'est la consommation qui règle la production et qui la commande! Alors, si l'on veut que la production fonctionne, il faut organiser la consommation en conséquence. Il faut équilibrer les deux.

Le député a dit que j'ai refusé d'accepter certaines choses parce que cela nuirait à mon commerce. Je n'ai jamais dit cela. Je dirai au député qu'il a franchement menti.

M. Léopold Corriveau (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je me vois dans l'obligation de prendre la parole, cet après-midi, au sujet d'un bill qui est aussi important pour la circonscription de Frontenac, puisqu'elle compte actuellement 50 p. 100 d'agriculteurs et 50 p. 100 d'ouvriers.

Je voudrais répondre à l'honorable député de Compton, quand il dit que les cultivateurs canadiens font face à un problème actuellement, ce qui est vrai. C'est pourquoi le

gouvernement actuel essaie de faire adopter un bill pour aider tous les cultivateurs du Canada. Il veut leur donner un outil pour leur permettre de sortir du marasme dans lequel ils se trouvent actuellement. Il ne désire pas leur donner une loi qui servirait les intérêts d'une partie d'une région ou d'une province donnée, mais ceux de tous les agriculteurs du Canada.

Quand on vient dire dans nos circonscriptions que les cultivateurs sont dans une mauvaise situation, on ne veut pas...

M. Latulippe: Qui les a mis dans cette situation?

M. Corriveau: Monsieur l'Orateur, le député de Compton nous prouve, cet après-midi, qu'il ne veut pas doter les agriculteurs de l'outil nécessaire pour leur permettre de sortir de la situation où ils se trouvent actuellement. Vous reprochez au député de Richelieu (M. Côté) qu'il n'est pas un cultivateur: je pense que le député de Richelieu est peut-être beaucoup plus un cultivateur que plusieurs d'entre nous.

• (5.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ceci dit, je crois devoir ajouter qu'actuellement le gouvernement veut justement mettre de l'ordre dans l'agriculture au Canada, et la seule façon de le faire, c'est d'être doté d'un organisme de mise en marché national et non pas une mise en marché au niveau d'un secteur donné, ou d'une province. Et la seule façon de permettre aux cultivateurs, surtout aux petits, de rester sur leur ferme, c'est de leur donner l'outil nécessaire pour combattre les gens qui essaient d'effectuer une intégration du domaine agricole.

Je ne pense pas qu'actuellement les cultivateurs aient à se plaindre de la Commission canadienne du lait. Au fait, cette Commission fonctionne au niveau national et tous les agriculteurs semblent en être satisfaits.

Et si, actuellement, on veut empêcher que les petits producteurs délaissent leurs fermes, il faut que tous les députés, surtout ceux de l'opposition, nous aident à faire adopter le bill C-176. Ce n'est pas un père Noël qu'on veut créer, comme le disait le député de Compton (M. Latulippe) tout à l'heure, avec le bill C-176.

On ne peut pas donner à gauche et à droite. J'ai l'impression que si cela pouvait se faire, monsieur le député de Compton, moi le premier, j'irais acheter un ameublement chez vous, et j'espère que vous me le donneriez! Quand vous viendrez nous rendre visite, monsieur le député, vous allez tenir le même langage que vous avez tenu cet après-midi à la Chambre. Et soyez assuré, monsieur le député, que si je vais dans votre circonscription, je tiendrai le même langage qu'à la Chambre, cet après-midi, parce que j'ai à cœur que les agriculteurs de Frontenac puissent survivre sur leurs exploitations agricoles.

Vous voulez que l'on régresse! Il fut un temps où chaque agriculteur pouvait aller au village ou à la ville vendre ses produits, mais je pense que les temps ont changé parce que la mise en marché des produits agricoles n'est plus la même. Les acheteurs, les consommateurs ne veulent plus acheter les mêmes produits sous les mêmes formes, et c'est précisément pourquoi le gouvernement du Canada essaie actuellement de donner aux agriculteurs un moyen de mettre sur le marché leurs produits agricoles.

Au fur et à mesure que se fait sentir le besoin de services de commercialisation entre producteurs et détaillants, la fonction d'intermédiaire est remplie par les courtiers, les grossistes, les emballeurs. Ces gens achètent les